



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

---

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

---

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ANGELETTI Frédérique  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. CARLIER Roland  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
M. NOUVEAU Michel  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
Mme PONTET Annie  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danielle  
Mme BASSANELLI Magali  
Mme BLANCHET Fabienne  
M. BOREL Félix  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CATALANO-LLODES Gaétane  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
M. DERRIVE Eric  
Mme JEAN Amélie  
M. JUNIK Pascal  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme PAIGNON Laurence

ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard  
ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

**Absents excusés :**

Mme DAUPHIN Mathilde  
Mme MILESI Véronique  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française <span style="float: right;">2024/ ....</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024

<b>N° 2024-171</b>	<b>FINANCES</b> – Budget Principal 2024 : Ajustement du vote de la subvention de fonctionnement au profit du budget annexe ZAE Zones SUD
--------------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu la délibération n°2024-053 du 28 mars 2024 portant approbation du budget primitif du budget principal ;*
- *Vu la délibération du 11 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 27 novembre 2024 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 27 novembre 2024.*

La section de fonctionnement du budget annexe Zones Sud retrace les coûts d’acquisition et d’aménagement des Zones Sud (trois secteurs), la réalisation des équipements publics ainsi que les prix de commercialisation des parcelles en stock au début de l’année.

Concernant la zone des Hauts Banquets, les coûts d’aménagement retracent les études menées par LMV, les acquisitions de terrains auprès de la SNC La PAZ et divers coûts d’entretien et de sécurisation du site ayant précédé la vente des terrains à l’aménageur.

Pour cette raison, les coûts de revient des terrains de la zone sont supérieurs à leur prix de vente. A chaque rétrocession de parcelle à l’aménageur, la différence entre le coût de revient et le prix de vente est prise en charge par la collectivité, au moyen d’une subvention d’équilibre en fonctionnement du budget annexe.

Ainsi, lors du vote du budget primitif 2024, le conseil communautaire a voté une subvention de fonctionnement de 364 107 € pour équilibrer le bilan financier de la zone. Toutefois, compte tenu de la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Zones Sud et du remboursement anticipé d’emprunt intervenu en cours d’année, il convient de prévoir un complément de subvention du budget principal d’un montant maximum de 24 000 € soit une subvention totale prévisionnelle d’au maximum 388 107 € en faveur du budget annexe ZAE Zones Sud.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Où le rapport ci-dessus,**  
**Délibère, et**  
**A l’unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** l’attribution d’une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe ZAE Zones Sud pour un montant maximum de 388 107 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Gérard DAUDET

